

## Retraites, Sainte-Soline : ce que l'histoire du maintien de l'ordre nous dit des mobilisations actuelles

Remis en cause dans sa gestion de la mobilisation contre la réforme des retraites, le maintien de l'ordre en France s'est construit de façon empirique. Son histoire permet d'éclairer les pratiques actuelles, tant du point de vue de la continuité que de la rupture.



Des CRS lors de la manifestation contre la réforme des retraites, le 28 mars. © Maxime Gruss / Hans Lucas via AFP

De la révolte des étudiants du Quartier latin en 1893 à [la mobilisation contre la réforme des retraites](#), en passant par les [Gilets jaunes](#), Mai-68 ou encore les émeutes de banlieues en 2005, l'histoire du maintien de l'ordre à la française, souvent pointé du doigt, est émaillée de ruptures et d'évolutions qui ont contribué à sa construction.

« Contrairement à ce que nous connaissons aujourd'hui, le maintien de l'ordre pendant la IIIe République n'était pas le fait d'un ou deux hommes mais d'une multitude d'acteurs, explique Bernard Hautecloque, spécialiste de l'histoire de la criminalité, de la justice et du renseignement. À Paris, la préfecture de police était en charge. Dans le reste de la France, c'était tantôt la gendarmerie, tantôt la police locale. » Pour cela, cet historien, auteur de *La République face à la rue* (éditions du [Félin](#)), estime qu'il est « difficile de faire une histoire synthétique d'un maintien de l'ordre parce qu'il faut raconter une centaine d'histoires à la fois ».

Les manifestations étant interdites sur la voie publique, « les manifestants étaient hors-la-loi par leur simple présence et les forces de l'ordre avaient carte blanche pour les réprimer. C'était le triomphe de la force pure et on ne faisait pas de différence entre une manifestation et une émeute. La dureté de la répression transformait d'ailleurs souvent une



*manifestation en émeute. Ce qui explique que le maintien de l'ordre a fait des milliers de morts, voire des dizaines de milliers de morts dans toute la France au XIXe siècle, de 1815 à 1893. Et également du côté des forces de police. »*

## Début de professionnalisation

Mais pendant la IIIe République, le maintien de l'ordre en France commence à se professionnaliser sous l'impulsion du préfet Louis Lépine. « *En 1893, une émeute étudiante a eu lieu au Quartier latin, indique Bernard Hauteclouque. Elle n'a pas fait de victimes mais elle a semblé faire vaciller le pouvoir.* » À ce moment-là, ce dernier comprend que le cycle des révolutions parisiennes imposant un changement de régime au reste du pays n'est pas terminé. À la suite de ces événements, Louis Lépine est nommé préfet de police de Paris. « *Il tire des enseignements empiriques de sa carrière. Ce qui lui permet de faire un maintien de l'ordre moins sanglant et plus efficace pour disperser les manifestations* », analyse Bernard Hauteclouque.

Sous Lépine, de 1893 à 1897 et jusqu'en 1914, à Paris, il n'y a eu qu'un mort. Mais la situation est différente dans le reste de la France. En 1921, la gendarmerie mobile - première unité uniquement dédiée au maintien de l'ordre - est créée. Mais elle ne sera utilisée que très progressivement et non sans réticence.

Les événements de l'hiver 1934 marquent un nouveau tournant dans l'évolution du maintien de l'ordre. Le 6 février de cette année, alors que le nouveau président du Conseil, Édouard Daladier, doit être investi, les Ligues de droite en profitent pour lancer un appel à manifester. Quelques jours auparavant, le chef de gouvernement avait limogé le préfet de police de Paris, Jean Chiappe, réputé proche des ligues d'extrême-droite. « *Une manifestation gigantesque s'est dirigée des Champs-Élysées jusqu'à la place de la Concorde, le pont de la Concorde étant fermé, raconte Bernard Hauteclouque. Une fois concentrés sur la place de la Concorde, et de plus en plus nombreux, dans un état d'excitation, les manifestants ont donné des assauts de plus en plus violents* » Les affrontements ont commencé à dix-sept heures et se sont poursuivis après minuit. « *Le service d'ordre a oublié les conseils de Lépine, qui préconisait de tenir la foule le plus loin possible et de la disperser, continue Bernard Hauteclouque. De temps en temps, faute d'un commandement uni, un commissaire ou un chef d'escadron lançait un assaut. Les forces de l'ordre chargent donc et donnent des coups ou tirent à balles pour se protéger* » Le bilan est de 31 morts, la plupart des manifestants étant morts par arme à feu.

C'est difficile de faire une histoire synthétique d'un maintien de l'ordre parce qu'il faut raconter une centaine d'histoires à la fois

Bernard Hauteclouque

De ces affrontements découle le décret-loi Paganon, en octobre 1935, qui autorise officiellement les manifestations sur la voie publique, si celles-ci sont autorisées au préalable par la préfecture. « *Ce décret-loi a eu deux conséquences, détaille Bernard Hauteclouque. La manifestation n'étant plus interdite, le manifestant devient un citoyen qui a droit à la protection de la loi. La deuxième conséquence est qu'il faut demander l'autorisation à la préfecture. Quand la manifestation est accordée, les organisateurs travaillent avec la préfecture de police pour que la manifestation se passe le mieux possible* ».

Mais si les CRS naissent en 1944, que la gendarmerie mobile est davantage utilisée et que les armes létales sont remplacées par des outils non létaux comme le gaz lacrymogène, importé des États-Unis en 1947, les forces de l'ordre restent violentes. Comme le montre la gestion des grandes grèves de 1947 ou encore l'extrême violence contre les manifestants du FLN en

octobre 1961 à Paris, faisant de nombreuses victimes - entre 38, selon les autorités, à plus de 200 morts, selon les historiens.

## L'héritage de Mai-68

En mai 1968, tout change. *« Cette crise a un rôle préstructurant sur la façon dont le maintien de l'ordre est fait, indique Vincent Denis, historien spécialiste des polices à l'Université Paris 1 et l'IHNC. Cela a sans doute accéléré des évolutions importantes qui étaient déjà en cours dans les forces de l'ordre notamment à cause de la critique faite des violences policières et une adaptation face à la tactique des contestataires, la police ayant été prise au dépourvu alors qu'elle avait une expérience solide par rapport au maintien de l'ordre. »* D'autant que la critique, qui s'est focalisée sur la violence policière, a été un des moteurs pour relancer le mouvement.

Pour Vincent Denis, *« l'héritage de mai 1968 est notamment visible du point de la transformation de l'équipement des policiers qui étaient très mal protégés. Depuis mai 1968, leur protection du corps est en augmentation constante »*. C'est à ce moment-là que les forces de l'ordre sont équipées en visières, boucliers mais également avec des véhicules légers, mieux protégés et plus maniables. De même, l'armement individuel change avec l'apparition de la matraque et la systématisation de l'usage des fusils lance-grenade qui existaient déjà. *« La crise a accentué la spécialisation et la professionnalisation des forces du maintien de l'ordre, avec des centres d'entraînements spécifiques, un savoir-faire etc. »*, complète le spécialiste des polices.

*« Les tactiques vont également évoluer, analyse Vincent Denis. Même si les grenades lacrymogènes et les grenades détonantes existaient déjà, les forces de l'ordre commencent à en faire un usage massif au moment des événements de mai et juin 1968. Leur changement de stratégie consiste, en présence de barricades ou des positions défensives, à bombarder les manifestants avec ces gaz ou ces grenades. »* Dans les années 1970, un effort très important est fait pour le maintien de l'ordre. *« C'est l'obsession de l'ordre public, indique l'historien. C'est-à-dire que la première mission de la police était de maintenir cet ordre et d'éviter à tout prix un nouveau mai 1968. »*

L'État va donc donner des moyens considérables aux unités de maintien de l'ordre mais aussi au renseignement intérieur. *« Le budget de la police a doublé dans ces années-là. Mais la police s'est retrouvée en retard par rapport à l'évolution de la société et on assiste à une explosion de la petite délinquance et de la criminalité organisée »*, tempère Vincent Denis. La loi de modernisation de la police en 1985 permet de rattraper la situation.

## La logique d'interpellation

Depuis la fin des années 1990, et cela a été accentué à partir de 2005 avec les émeutes urbaines dans les banlieues, *« de nouvelles armes et de nouvelles tactiques sont apparues, dont le fameux LBD, dont l'usage est devenu exponentiel en 2016 »*, ajoute Vincent Denis. Et des tactiques qui favorisent surtout l'interpellation. *« Nous le voyons encore lors des manifestations contre la réforme des retraites, à la fin de la journée le décompte des interpellés est effectué. Or, en 1968 et avant, l'objectif de la police était de disperser les manifestants en masse. »*

Ce changement de tactiques implique alors de faire appel à des unités notamment unités plus mobiles, *« des gens dont ce n'est pas le métier comme la BAC ou les gardiens de la paix qui ont un usage immodéré du LBD »*, indique le spécialiste. *« D'autant plus que LBD n'est pas une arme qui maintient les gens à distance, c'est une arme qui a vocation à faire mal mais à distance. On est revenu à une technique qui est celle du corps à corps mais on le pratique à distance. »*

On est revenu à une technique qui est celle du corps à corps mais on le pratique à distance

Vincent Denis

Aujourd'hui, estime encore Vincent Denis, « *les forces de l'ordre n'ont pas besoin de faire du corps à corps pour disperser puisqu'elles utilisent d'autres armes. Exception faite de la logique d'interpellation.* » Néanmoins, ajoute-t-il, les autres formes de blocage utilisées, telle que la nasse, si elles ne sont pas « *blessantes à proprement parler, représentent tout de même une violence* ». « *Elles sont moins scandaleuses, ne laissent pas de traces mais font partie des formes de violences euphémisées qui se sont développées dans le maintien de l'ordre.* »